*	Public Works and Government Services
	Canada

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

## **RETURN BIDS TO:**

## RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions -**TPSGC** 

Bid Fax: (819) 997-9776

## Revision to a Request for a Standing Offer Révision à une demande d'offre à commandes

Regional Individual Standing Offer (RISO)

Offre à commandes individuelle régionale (OCIR)

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Offer remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'offre demeurent les mêmes.

**Comments - Commentaires** 

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

FAX No. - N° de FAX (343) 574-2819 ( ) Delivery Required - Livraison exigée **Destination - of Goods, Services, and Construction:** Destination - des biens, services et construction: Security - Sécurité

This revision does not change the security requirements of the Offer.

Cette révision ne change pas les besoins en matière de sécurité de la présente offre.

**Title - Sujet** Services d'entretien des Logements

Client Reference No. - N° de référence du client

GETS Reference No. - N° de référence de SEAG

Date de la demande de l'offre à commandes originale

Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:

Solicitation Closes - L'invitation prend fin

**Date of Original Request for Standing Offer** 

Date

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Eastern Standard Time EST

Heure Normale du l'Est HNE

2021-12-22

fk328

Amendment No. - N° modif.

2021-11-15

Buyer Id - Id de l'acheteur

Solicitation No. - N° de l'invitation

W857A-22VA03/A

File No. - N° de dossier

fk328.W857A-22VA03

PW-\$\$FK-328-80574

at - à 02:00 PM

on - le 2022-01-25

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Telephone No. - N° de téléphone

Seguin, Christine

HAWVA03

### Issuing Office - Bureau de distribution

Infrastructure Maintenance and Solution Services Division (FK) L'Esplanade Laurier, East Tower 4th Floor L'Esplanade Laurier, Tour est 4e étage 140 O'Connor, Street Ottawa Ontario K1A 0R5

Acknowledgement copy required Accusé de réception requis	Yes - Oui	No - Non
The Offeror hereby acknowledges this re	evision to its Offer.	
Le proposant constate, par la présente,	cette révision à son	offre.
Signature	Dat	e
Name and title of person authorized to sign	on behalf of offeror. (	type or print)
Nom et titre de la personne autorisée à sign	ner au nom du propos	
	ner au nom du propos	



Amd. No. - N° de la modif. 003 File No. - N° du dossier W857A-22VA03 Buyer ID - Id de l'acheteur FK328 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

La modification 003 est émis pour:

- 1) Pour prolonger la date de fermeture;
- 2) Modifier la clause 7.12 Ordre de priorité des documents;
- 3) Modifier la clause 8.2.1 Conditions générales;
- 4) Modifier les clauses 8.6.5.3, 8.6.5.4, 8.6.5.6, 8.6.6.1;
- 5) Modifier l'annexe A, section, 2.1.7, 4.2.4.5, 13.1.2;
- 6) Modifier Pièce Jointe 1 De La Partie 3, Barème De Prix;
- 7) Modifier l'annexe B, Base de Paiement;
- 8) Modifier l'annexe C, Exigences en Matière D'assurance ;
- 9) Pour répondre aux questions des offrants; et
- 10) Pour attacher les présentations de la conférence des offrants.

### 1. DATE DE FERMETURE

SUPPRIMER: Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2022-01-11 HNE

INSÉRER: Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2022-01-25 HNE

### 2. SUPPRIMER la clause 7.12 Ordre de priorité des documents et la REPLACER PAR:

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste.

- a) la commande subséquente à l'offre à commandes, incluant les annexes;
- b) les articles de l'offre à commandes;
- c) les conditions générales 2005 (2017-06-21), Conditions générales offres à commandes biens ou services
- d) les conditions générales 2035 (2021-12-02) Conditions générales besoins plus complexes de services
- e) l'Annexe « A », Énoncé des travaux;
- f) I'Annexe « B », Base de paiement ;
- g) l'Annexe « C », Exigences en matière d'assurance;
- h) l'Annexe « D », Rapport d'usage trimestriel;
- i) l'offre de l'offrant en date du \_\_\_\_\_.

### 3. SUPPRIMER la clause 8.2.1 Conditions générales et la REPLACER PAR:

2035 (2021-12-02), Conditions générales - besoins plus complexes de services, s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

L'article 17 (2008-12-12), Intérêt sur les comptes en souffrance, de 2035 (2021-12-02) ne s'applique pas aux paiements faits par carte de crédit.

### 4. SUPPRIMER les clauses 8.6.5.3, 8.6.5.4, 8.6.5.6, 8.6.6.1 et la REPLACER PAR:

**8.6.5.3** Les articles de travail imprévus qui apparaissent pendant la durée de l'OC et qui ne sont pas compris dans la Liste de taux unitaires seront réalisés selon les taux horaires majorés du prix de revient effectif qui s'appliquent aux matériaux, plus une majoration de 20 % (s'appliquent aux matériaux seulement). Le prix de revient effectif est défini comme suit : les dépenses engagées par un entrepreneur pour acquérir un produit donné d'un fournisseur, aux fins de revente au Canada. Cela comprend le prix facturé par le fournisseur (moins les remises) plus les frais applicables pour le transport, le taux de

change, les droits de douane et le courtage, mais ne comprend pas les taxes de vente qui s'appliquent. Le prix de revient effectif est défini de la manière suivante : s'entend de la différence entre le prix de revient effectif de l'entrepreneur pour un produit et son prix de revente au Canada qui exclut des taxes applicables. Le prix de revient effectif comprend les dépenses d'achat qui s'appliquent, la manutention interne et les dépenses générales et administratives, plus le profit.

- **8.6.5.4** Lorsque des articles sont disponibles seulement en quantités ou mesures préétablies, l'entrepreneur se fera payer le prix de revient effectif plus une majoration de 20 % pour les matériaux utilisés seulement. Exemple : Un tuyau est 12 pieds de long et l'entrepreneur n'en utilise que 6. L'entrepreneur serait payé pour la moitié du prix de revient effectif du tuyau de 12 pieds. La facture du fournisseur sera présentée sur demande du représentant du Canada.
- **8.6.5.6** Conformément à 8.6.5.1, l'entrepreneur sera payé, pour chaque commande subséquente, au moins cent (100 \$) ou le montant facturé réel, s'il dépasse ce montant minimal. Cela sera automatiquement appliqué par l'ALFC à la valeur de commande subséquente au moment de l'enjeu. Si une modification dans l'étendue de la commande subséquente augmente la valeur du travail, de sorte que celle-ci dépasse le montant minimal fixé, l'entrepreneur facturera alors la valeur finale de la commande subséquente.
- **8.6.6.1** Lorsque l'entrepreneur reçoit expressément la directive de réaliser des travaux d'urgence en dehors de la journée de travail normale (consulter l'alinéa 4.2 de l'énoncé de travail de l'annexe A aux fins de référence), le paiement se fera alors au taux horaire s'appliquant en dehors des heures de travail normales de travail, multiplié par le nombre d'heures travaillées. Le taux horaire s'appliquant en dehors des heures de travail normales de travail est calculé en multipliant par 1,5 le taux horaire régulier indiqué sur le formulaire d'offre. Les heures travaillées sont définies comme le temps réel travaillé sur le lieu de travail, y compris le temps passé au téléphone, le temps passé à assurer la coordination avec le service d'urgence après les heures régulières de l'ALFC et un occupant. Le temps consacré à l'achat et à la fourniture de matériel pour l'appel de l'EAHRS est rémunéré par une majoration de 20 % sur le matériel et ne fera pas l'objet d'une rémunération supplémentaire. L'entrepreneur sera remboursé au taux horaire régulier pour le temps de déplacement total (la somme du temps pour aller à l'adresse commerciale de l'entrepreneur et revenir), arrondi à la prochaine heure, pour un maximum de 2 heures. Les matériaux utilisés seront payés selon un prix de revient effectif plus une majoration de 20 %.

## 5. SUPPRIMER l'annexe A, sections, 2.1.7, 4.2.4.5, 13.1.2 et la REPLACER PAR:

2.1.7 Listes de vérification de l'inspection d'entretien

Appendice 7.4	Liste de vérification de l'inspection d'entretien	Soupape de retour d'eau
Appendice 7.5	Liste de vérification de l'inspection d'entretien	Chaudière
Appendice 7.10	Liste de vérification de l'inspection d'entretien	Système de gicleurs
Appendice 7.15	Liste de vérification de l'inspection d'entretien	Chauffe-eau électrique
Appendice 7.16	Liste de vérification de l'inspection d'entretien	Chauffe-eau au gaz
Appendice 7.17	Liste de vérification de l'inspection d'entretien	Chauffe-eau au mazout
Appendice 7.19	Liste de vérification de l'inspection d'entretien	Pompe de puisard
Appendice 7.20	Liste de vérification de l'inspection d'entretien	Chauffe-eau électrique sur demande
Appendice 7.21	Liste de vérification de l'inspection d'entretien	Chauffe-eau au gaz sur demande

**4.2.4.5** Le SUAHN doit être fourni dans l'heure qui suit la notification d'un besoin. Les travaux du SUAHN doivent être rendus sécuritaires ou utilisables au taux horaire après les heures normales, plus le coût des matériaux, qui sera payé au coût facturé avec une majoration de 20 %. Tous les travaux de suivi doivent être effectués pendant les heures normales en utilisant la Liste des taux unitaires ou les taux horaires

Amd. No. - N° de la modif. 003 File No. - N° du dossier W857A-22VA03 Buyer ID - Id de l'acheteur FK328 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

s'ils ne font pas partie de la liste. REMARQUE : Lorsque les travaux sont trop importants, l'entrepreneur doit communiquer avec le centre d'appels du SUAHN pour obtenir des directives supplémentaires.

**13.1.2** Tous les entrepreneurs qui travaillent sur ou dans des installations ou biens appartenant au gouvernement fédéral ou loués par celui-ci reconnaissent et acceptent la responsabilité de respecter les exigences et les normes de l'industrie applicables en matière de santé et sécurité. Les retards attribuables à des préoccupations ou à des problèmes de sécurité peuvent entraîner des mesures prises par le représentant du Canada pour non-conformité en vertu des Conditions générales 2005 (2017-06-21) – Offres à commandes – Biens ou services et 2035 (2021-12-02) Condition générales – besoins plus complexes de services. Tous les entrepreneurs doivent également suivre toutes les politiques et procédures locales (base ou escadre) en matière de santé et de sécurité.

## 6. SUPPRIMER PIÈCE JOINTE 1 DE LA PARTIE 3, BARÈME DE PRIX et la REPLACER PAR:

## PIÈCE JOINTE 1 DE LA PARTIE 3, BARÈME DE PRIX

- Les offrants doivent présenter leur soumission financière conformément au barème de prix cidessous. Le montant total des taxes applicables doit être exclu.
- 2. Le prix exprimé en pourcentage comprend la main-d'œuvre, le temps, les déplacements, les matériaux, l'équipement, le carburant, les frais généraux, le gaspillage et le profit.
- 3. Les taux horaires ne sont pas utilisés dans les calculs pour la sélection des soumissionnaires (évaluation financière). En général, ils servent pour des travaux qui ne sont pas décrits dans la liste des taux unitaires (LTU).
- 4. Les offrants doivent déterminer une offre de pourcentage (changement) à appliquer à la LTU figurant à l'appendice 5. annexe A Énoncé des travaux, en comparant la LTU à leurs propres prix.
- 5. Les pourcentages indiqués s'appliqueront aux travaux d'entretien correctif, d'entretien planifié et d'améliorations mineures lorsque les commandes subséquentes sont passées au moyen de la LTU.
- 6. La LTU, et les taux horaires, selon le cas, indiqués dans le barème de prix, seront ensuite rajustés annuellement par la suite à la date anniversaire de l'établissement de l'OC en calculant la variation en pourcentage de l'IPC sur chaque période de douze mois.
- 7. Les offrants doivent remplir le tableau A ci-dessous en précisant un pourcentage à ajouter ou à retrancher (un par métier seulement), comme il est indiqué ci-dessous :
  - a. Pour chaque métier, un seul pourcentage doit être inséré dans le tableau A comme offre de pourcentage. Ce pourcentage doit comporter deux décimales.
  - b. Les taux unitaires figurant dans la LTU comprennent la main-d'œuvre, le temps, les déplacements, les matériaux, l'équipement, le carburant, les frais généraux, le gaspillage et le profit. Les offrants doivent analyser rigoureusement la LTU pour s'assurer que leur offre de pourcentage donnera lieu à une marge de profit juste. Les offrants doivent tenir compte de toute augmentation des coûts (y compris la main-d'œuvre, les matériaux, le transport, le carburant et l'équipement) pendant la durée de l'OC lorsqu'ils préparent leur offre de pourcentage.
- 8. Les offrants doivent analyser rigoureusement leur offre pour s'assurer que leurs pourcentages et leurs taux horaires donnent lieu à une marge de profit juste. Les offrants doivent tenir compte de toute augmentation des coûts (y compris les matériaux, le transport et l'équipement) pendant la durée de l'OC lorsqu'ils préparent leur offre.
- 9. Les offrants doivent noter que l'offre doit reposer sur les métiers uniques ou combinés mentionnés à l'annexe A, Énoncé des travaux. Pour chaque demande d'offre à commandes (DOC), la LTU est présentée à l'annexe 5, Liste des taux unitaires. Les travaux des corps de métier sont présentés à

Amd. No. - N° de la modif. 003 File No. - N° du dossier W857A-22VA03 Buyer ID - Id de l'acheteur FK328 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

l'annexe A – Énoncé des travaux, appendice 6 – Devis et liste des tarifs unitaires. Les offrants doivent également savoir que la page de titre des devis propre à chaque métier présente le titre du corps de métier et, juste en dessous, le préfixe du code de la LTU entre parenthèses. Les offrants sont tenus de coordonner les renseignements applicables qui figurent dans les devis de la LTU et dans les tableaux de codes de la LTU afin de formuler leur offre. Par exemple, « Charpenterie (CP) » signifie que les codes préfixés de « CP » dans la LTU sont les codes qui doivent être pris en compte pour la soumission d'une offre de pourcentage sur le barème de prix pour la charpenterie.

### **EXEMPLES**

Offre moins 5,16 % (soit 5,16 % de moins que les taux indiqués dans la LTU) pour le métier de charpentier.

MÉTIER	OFFRE DE POURCENTAGE
Charpentier	- 5,16 %

Offre à 0,00 % (aucun changement par rapport aux taux indiqués dans la LTU) pour le métier de charpentier.

MÉTIER	OFFRE DE POURCENTAGE
Charpentier	0 %

Offre majorée de 10,25 % (soit 10,25 % de plus que les taux indiqués dans la LTU) pour le métier de charpentier.

MÉTIER	OFFRE DE POURCENTAGE
Charpenterie	+ 10,25 %

10. Les offrants doivent remplir le tableau B ci-dessous en insérant le taux horaire fixe tout compris demandé (en dollars canadiens). À défaut de fournir le taux du compagnon ou d'inscrire « Sans objet (S. O.) » ou un tarif de 0,00 \$, les offrants verront leur offre déclarée non recevable.

### **TABLEAU A: OFFRE DE POURCENTAGE**

	MÉTIER	OFFRE DE POURCENTAGE
1.	Plomberie (PL)	
	PRIX ÉVALUÉ TOTAL	

### **TABLEAU B: TAUX HORAIRE**

	MÉTIER	TAUX HORAIRES DES COMPAGNONS
1.	Plomberie (PL)	\$

11. L'ajustement de prix sera effectué conformément au pourcentage de variation de la Banque du Canada Indice des prix à la consommation (IPC) CORE et sera appliqué à la liste des taux unitaires (LTU) et des taux horaires, selon le cas.

L'ajustement de prix sera appliqué annuellement, le 1er avril de chaque année suivant le premier anniversaire de la date de début de l'OC. La variation en pourcentage sera calculée comme une variation de l'IPC entre janvier de l'année précédente et janvier de l'année en cours (une variation de l'IPC sur une période de 12 mois).

### Exemple:

L'OC est établie en 15 février, 2022. Première avril suivant la première anniversaire sera 1 avril 1, 2023.

Amd. No. - N° de la modif. 003 File No. - N° du dossier W857A-22VA03 Buyer ID - Id de l'acheteur FK328 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

La variation en pourcentage sera calculée comme une variation de l'IPC en janvier 2022 (e.g. : 125) et en janvier 2023 (e.g. :130).

Le rajustement du taux est calculé comme suit : [(130/125) x 100] – 100 = 4 %.

Les taux rajustés s'appliqueraient à la liste des taux unitaires (LTU), des taux horaires et des taux unitaires prix pour la période de 1 avril 2023 à 31 mars, 2024.

- 12. Les taux unitaires (TU), les taux horaires, selon le cas, seront ensuite rajustés annuellement à l'anniversaire de l'établissement de l'OC en calculant le pourcentage de variation de l'IPC sur chaque période de douze mois.
- 13. Il n'y aura pas de rajustements rétroactifs des taux. L'IPC utilisé pour le calcul ne sera pas désaisonnalisé.
- 14. Les Pourcentages du tableau A ne seront pas rajustés.

## 7. SUPPRIMER ANNEXE B BASE DE PAIEMENTet la REPLACER PAR:

## ANNEXE B BASE DE PAIEMENT

A. Période de l'offre à commandes

DURÉE DE L'OFFRE	À COMMANDES : du	au	
DOILE DE E OI I ILE	A COMMANDEO . uu	au	

- 1. Pour la période de l'offre à commandes, l'entrepreneur sera payé tel que précisé ci-dessous pour les travaux exécutés conformément à la commande subséquente.
- 2. Le prix exprimé en pourcentage comprend la main-d'œuvre, le temps, les déplacements, les matériaux, l'outillage, le carburant, les frais généraux, le gaspillage et le profit. Les taxes applicables sont exclues.
- 3. La liste des taux unitaires (LTU), et les taux horaires, selon le cas, indiqués dans le barème de prix seront ensuite rajustés annuellement à l'anniversaire de l'établissement de l'OC en calculant la variation en pourcentage de l'IPC sur chaque période de douze mois.
- 4. Tous les paiements doivent être fondés sur le travail réel effectué, tel qu'attesté par le représentant de l'ALFC. Une valeur minimale de commande subséguente de 100 \$ sera appliquée.
- Les pourcentages indiqués s'appliqueront aux travaux d'entretien correctif, d'entretien planifié et d'améliorations mineures lorsque les commandes subséquentes sont passées en utilisant la liste des taux unitaires.

### **TABLEAU A: OFFRE DE POURCENTAGE**

	CORPS DE MÉTIER	OFFRE DE POURCENTAGE
1.	Plomberie (PL)	
	PRIX ÉVALUÉ TOTAL	

Amd. No. - N° de la modif. 003 File No. - N° du dossier W857A-22VA03 Buyer ID - Id de l'acheteur FK328 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

### **TABLEAU B: TAUX HORAIRE DES COMPAGNONS**

L'entrepreneur sera payé selon les taux fixes tout compris indiqués ci-dessous :

	CORPS DE MÉTIER	TAUX HORAIRES DES COMPAGNONS ANNÉE 1	TAUX HORAIRE DES COMPAGNONS ANNÉE 2	TAUX HORAIRE DES COMPAGNONS ANNÉE 3
1.	Plomberie (PL)	\$	\$TBD	\$TBD

6. L'ajustement de prix sera effectué conformément au pourcentage de variation de la Banque du Canada Indice des prix à la consommation (IPC) CORE et sera appliqué à la liste des taux unitaires (LTU) et des taux horaires, selon le cas. L'ajustement de prix sera appliqué annuellement, le 1er avril de chaque année suivant le premier anniversaire de la date de début de l'OC. La variation en pourcentage sera calculée comme une variation de l'IPC entre janvier de l'année précédente et janvier de l'année en cours (une variation de l'IPC sur une période de 12 mois).

### Exemple:

L'OC est établie en 15 février, 2022. Première avril suivant la première anniversaire sera 1 avril 1, 2023. La variation en pourcentage sera calculée comme une variation de l'IPC en janvier 2022 (e.g. : 125) et en janvier 2023 (e.g. :130).

Le rajustement du taux est calculé comme suit : [(130/125) x 100] – 100 = 4 %.

Les taux rajustés s'appliqueraient à la liste des taux unitaires (LTU), des taux horaires et des taux unitaires prix pour la période de 1 avril 2023 à 31 mars, 2024.

- 7. Les taux unitaires (TU), et les taux horaires, selon le cas, seront ensuite rajustés annuellement à l'anniversaire de l'établissement de l'OC en calculant le pourcentage de variation de l'IPC sur chaque période de douze mois.
- 8. Il n'y aura pas de rajustements rétroactifs des taux. L'IPC utilisé pour le calcul ne sera pas désaisonnalisé.
- 9. Les offres de pourcentage du Tableau A ne seront pas ajustés.
- 10. Lorsqu'une liste de taux unitaires (LTU) s'applique, le responsable de l'offre à commande et l'entrepreneur peuvent, par un accord écrit, ajouter ou supprimer des items de la liste des taux unitaires.
- 8. <u>SUPPRIMER ANNEXE « C » EXIGENCES EN MATIÈRE D'ASSURANCE et la REPLACER PAR:</u>

### ANNEXE « C » EXIGENCES EN MATIÈRE D'ASSURANCE

- 1. Assurance de responsabilité civile commerciale
- 1. L'entrepreneur doit souscrire et maintenir pendant toute la durée du contrat une police d'assurance responsabilité civile commerciale d'un montant équivalant à celui habituellement fixé pour un contrat de cette nature; toutefois, la limite de responsabilité ne doit pas être inférieure à 5 000 000 \$ par accident ou par incident et suivant le total annuel.
- 2. La police d'assurance responsabilité civile commerciale doit comprendre les éléments suivants :
  - a. Assuré additionnel : Le Canada est désigné comme assuré additionnel, mais seulement en ce qui concerne les responsabilités qui peuvent découler de l'exécution du contrat par

Amd. No. - N° de la modif. 003 File No. - N° du dossier W857A-22VA03 Buyer ID - Id de l'acheteur FK328 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

l'entrepreneur. L'intérêt du Canada devrait se lire comme suit : Le Canada, représenté par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

- Blessures corporelles et dommages matériels causés à des tiers découlant des activités de l'entrepreneur.
- c. Produits et activités complétées : Couverture pour les blessures corporelles et dommages matériels découlant de biens ou de produits fabriqués, vendus, manipulés ou distribués par l'entrepreneur, ou découlant des activités complétées par l'entrepreneur.
- d. Préjudice personnel : Sans s'y limiter, la couverture doit comprendre la violation de la vie privée, la diffamation verbale ou écrite, l'arrestation illégale, la détention ou l'incarcération et la diffamation.
- e. Responsabilité réciproque/Séparation des assurés : Sans augmenter la limite de responsabilité, la police doit couvrir toutes les parties assurées dans la pleine mesure de la couverture prévue. De plus, la police doit s'appliquer à chaque assuré de la même manière et dans la même mesure que si une police distincte avait été émise à chacun d'eux.
- f. Responsabilité contractuelle générale : La police doit, sur une base générale ou par renvoi explicite au contrat, couvrir les obligations assumées en ce qui concerne les dispositions contractuelles.
- g. Les employés et (s'il y a lieu) les bénévoles doivent être désignés comme assurés additionnels.
- h. Responsabilité de l'employeur (ou confirmation que tous les employés sont protégés par la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (CSPAAT) ou par un programme semblable).
- i. Formule étendue d'assurance contre les dommages, comprenant les activités complétées : Couvre les dommages matériels de manière à inclure certains sinistres qui seraient autrement exclus en vertu de la clause d'exclusion usuelle de garde, de contrôle ou de responsabilité faisant partie d'une police d'assurance type.
- j. Avis d'annulation : L'entrepreneur fournira à l'autorité contractante un avis écrit de trente (30) jours avant l'annulation de la police ou tout autre changement à la police d'assurance.
- k. S'il s'agit d'une police sur la base des réclamations, la couverture doit être valide pour une période minimale de douze (12) mois suivant la fin ou la résiliation du contrat.
- Responsabilité civile indirecte du propriétaire ou de l'entrepreneur : Couvre les dommages découlant des activités d'un sous-traitant que l'entrepreneur est juridiquement responsable de payer.
- m. Assurance automobile des non-propriétaires : Couvre les poursuites contre l'entrepreneur du fait de l'utilisation de véhicules de location ou n'appartenant pas à l'entrepreneur.
- n. Préjudices découlant de la publicité : L'avenant doit notamment inclure le piratage ou l'appropriation illicite d'idées, ou la violation de droits d'auteur, de marques de commerce, de titres ou de slogans.

- Assurance tous risques de responsabilité civile des locataires : Pour protéger l'entrepreneur à l'égard des responsabilités découlant de l'occupation d'installations louées.
- Modification de l'exclusion sur les engins nautiques, pour inclure les activités de réparation accessoires effectuées à bord des engins nautiques.
- q. Pollution subite et accidentelle (minimum 120 heures) : Pour protéger l'entrepreneur à l'égard des responsabilités découlant de dommages causés par la pollution accidentelle.
- r. Droits de poursuite : Conformément é l'alinéa 5 d) de la Loi sur le ministère de la Justice, L.R.C. 1993, ch. J-2, art. 1, si une poursuite est intentée par ou contre le Canada et que, indépendamment de la présente clause, l'assureur a le droit d'intervenir en poursuite ou en défense au nom du Canada à titre d'assuré additionnel désigné en vertu de la police d'assurance, l'assureur doit communiquer promptement avec le Procureur général du Canada, par lettre recommandée ou par service de messagerie, avec accusé de réception, pour s'entendre sur les stratégies juridiques.

### Pour la province de Québec, envoyer à l'adresse suivante :

Directeur/Direction du droit des affaires Bureau régional du Québec (Ottawa) Ministère de la Justice 284, rue Wellington, pièce SAT-6042 Ottawa (Ontario) K1A 0H8

### Pour les autres provinces et territoires, envoyer à l'adresse suivante :

Avocat général principal/Section du contentieux des affaires civiles Ministère de la Justice 234, rue Wellington, Tour de l'Est Ottawa (Ontario) K1A 0H8

Une copie de cette lettre doit être envoyée à l'autorité contractante à titre d'information. Le Canada se réserve le droit d'intervenir en codéfense dans toute poursuite intentée contre le Canada. Le Canada assumera tous les frais liés à cette codéfense. Si le Canada décide de participer à sa défense en cas de poursuite intentée contre lui et qu'il n'est pas d'accord avec un règlement proposé et accepté par l'assureur de l'entrepreneur et les plaignants qui aurait pour effet de donner lieu à un règlement ou au rejet de l'action intentée contre le Canada, ce dernier sera responsable envers l'assureur de l'entrepreneur pour toute différence entre le montant du règlement proposé et la somme adjugée ou payée en fin de compte (coûts et intérêts compris) au nom du Canada.

## 9. QUESTION AND REPONSE:

**Question 1:** Au Québec, nous sommes régies selon les normes de la commission de la construction du Québec. Selon vos devis, vous ne prenez pas en considération les normes des jours fériés et congés annuels déterminées par les conventions collectives.

Étant donné que le Québec est différent des autres provinces du Canada, pourriez-vous modifier tous les devis des appels d'offre des logements de la base Valcartier.

C'est l'annexe A article 4.1.2. Vous trouverez en pièce-jointe les vacances hiver et été jusqu'en 2024-2025 ainsi que les jours fériés.

Pour les travaux après les heures régulières de travail.

Buyer ID - Id de l'acheteur FK328 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

C'est également la même chose, nous sommes régies selon les normes de la commission de la construction du Québec.

Selon l'article 24.06 – 5), nous devons payer nos employés à son taux de salaire régulier et il doit être majoré de cent pour cent (100%). Vous trouverez l'article en pièce-jointe.

Pour tous les devis des appels d'offre des logements de la base Valcartier, pouvez-vous modifier l'article 8.6.6.1 pour lire "Le taux horaire s'appliquant en dehors des heures de travail normales de travail est calculé en multipliant par 2 (au lieu de 1,5) le taux horaire régulier indiqué sur le formulaire d'offre »

**Réponse 1:** L'objectif de l'établissement de l'offre à commandes est d'obtenir des services pour répondre aux besoins de l'ALFC. L'ALFC peut avoir besoin de services de réparation et d'entretien à n'importe quel moment de l'année. La rémunération des services est déterminée par l'offrant, comme l'indiquera sa soumission financière. L'offre en pourcentage et les taux horaires des compagnons doivent tenir compte des limites imposées par les accords ou les arrangements que l'offrant peut avoir, y compris les conventions collectives. Les offrants doivent analyser en détail le prix pour s'assurer que leurs pourcentages et leurs taux horaires se traduira par une marge de profit équitable. Nous encourageons les offrants à consulter le rapport d'utilisation des LTU pour obtenir des données historiques sur les besoins de l'ALFC pendant les périodes en question.

Le calendrier des vacances de l'offre à commandes est aligné sur le calendrier des vacances du gouvernement fédéral et comprend 12 jours fériés.

La rémunération pour le travail en dehors de la journée de travail normale restera à 1,5 fois le taux horaire régulier indiqué sur le formulaire d'offre.

**Question 2:** Dans le cas où il y a une commande incluant plusieurs corps de métier, seraient-ce possible que chaque quart de métier reçoivent le minimum de 80\$ séparément?

**Réponse 2:** La valeur minimale des commandes subséquentes de 80 \$ sera appliquée pour chaque commande subséquente, mais pas séparément pour chaque métier qui peut apparaître sur une commande subséquente.

La compensation est déterminée par la valeur d'un code SUR, et si la valeur du code SUR dépasse 80 \$, la valeur minimale des commandes subséquentes ne s'appliquera pas.

**Question 3:** Est-ce que le paiement minimum de 80\$ par commande pourrait être changé? Le minimum de 80\$ ne reflète pas la réalité ni le taux horaire fixe d'un compagnon. Ce n'est pas un montant qu'on peut ajouter un %. Est-ce qu'on pourrait au moins mettre le taux horaire fixe du corps de métier correspondant au travail (mettre 1h)?

Réponse 3: Veuillez voir la modification #4 ci-dessus

### Question 4:

Pour tous les Offre a Commandes les appendices sont toutes les mêmes. Devraient-elle être différentes pour chacun des corps de métier, notamment l'appendice 7?

Réponse 4: Veuillez voir la modification #5 ci-dessus

**Question 5:** À Québec, en plus de Valcartier il y a des logements à la Citadelle de Québec, serait-il possible d'avoir un ajout de code pour le temps de l'employé et le transport aller/retour?

**Réponse 5:** Il n'y aura aucun changement dans la structure de rémunération pour le travail requis dans la ville de Québec (Citadelle). Néanmoins, la proposition sera prise en considération pour l'avenir.

Amd. No. - N° de la modif. 003 File No. - N° du dossier W857A-22VA03 Buyer ID - Id de l'acheteur FK328 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Question 6: L'appel d'offre pour le nettoyage (CL), quand prévoyez-vous l'envoyer?

**Réponse 6:** Il n'y a pas de date pour le moment. Veuillez surveiller achatsetventes.gc.ca pour voir l'affichage.

**Question 7:** Qui va s'occuper de coordonner les travaux sur le chantier L'Agence de logement, l' entrepreneur général ?

**Réponse 7:** Code de coordination des tâches exécutées par plusieurs corps de métiers et plusieurs entrepreneurs sera accordé à un entrepreneur, si nécessaire.

Veuillez vous référer à Annex A, L'énoncé des travaux article 17. Coordination des corps de métier décrivant les responsabilités de l'entrepreneur si un code "Coordination des métiers" est soulevé.

**Question 8:** Au QC, exigences syndicales pour rémunération temps double les ouvriers lors des congés fériés de la construction. Possibilité d'en tenir compte?

**Réponse 8:** L'objectif de l'établissement de l'offre à commandes est d'obtenir des services pour répondre aux besoins de l'ALFC. L'ALFC peut avoir besoin de services de réparation et d'entretien à n'importe quel moment de l'année. La rémunération des services est déterminée par l'offrant, comme l'indiquera sa soumission financière. L'offre en pourcentage et les taux horaires des compagnons doivent tenir compte des limites imposées par les accords ou les arrangements que l'offrant peut avoir, y compris les conventions collectives. Les offrants doivent analyser en détail le prix pour s'assurer que leurs pourcentages et leurs taux horaires se traduira par une marge de profit équitable. Nous encourageons les offrants à consulter le rapport d'utilisation des LTU pour obtenir des données historiques sur les besoins de l'ALFC pendant les périodes en question.

**Question 9:** Selon les normes de la commission de la construction du Québec, nous devons payer nos employés à son salaire régulier et majoré de 100% (temps double). Pouvez-vous modifier l'article 8.6.6.1 de tous les appels d'offre?

**Réponse 9:** La rémunération pour le travail en dehors de la journée de travail normale restera à 1,5 fois le taux horaire régulier indiqué sur le formulaire d'offre.

**Question 10:** Les taux demeurent fermes pour 2 ans. Dans votre exemple vous parlez d'un réajustement pour 2025, la situation économique d'aujourd'hui (taux d'inflation 6%) et les prix bougent beaucoup pour les matériaux et équipements (la liste des prix unitaires dates déjà de 2 ans et les prix ont déjà augmenté de plus de 50%. Selon nos acheteurs, ça va encore augmenter dans les prochaines années). Serait-il possible de faire les ajustements de prix à chaque année?

Réponse 10: Veuillez voir la modification #6 et #7 ci-dessus

**Question 11:** Pour les matériaux, la majoration est 10%, serait-il possible de l'augmenter à 20% (pour couvrir les frais d'administration)?

Réponse 11: Veuillez voir la modification #4 ci-dessus

**Question 12:** Selon certaines périodes de l'année, il y a une surcharge de travail et le mieux classé (100%) ne peut pas tout faire. Si vous offrez du travail au 2ième mieux classé qui a 0% de l'offre, il ne peut rester disponible au cas où, étant donné que c'est 0%. Pourquoi vous ne donnez pas un 60% - 40% surtout pour le CP, c'est le plus gros du travail?

**Réponse 12:** L'objectif de l'offre à commandes est d'avoir un seul point de contact et un seul point de responsabilité. Si, pour quelque raison que ce soit, les services ne peuvent pas être fournis en totalité par

Amd. No. - N° de la modif. 003 File No. - N° du dossier W857A-22VA03 Buyer ID - Id de l'acheteur FK328 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

à l'offrant le mieux classé, l'ALFC s'adressera à l'offrant classé deuxième et/ou troisième avant de leur attribuer le travail.

**Question 13:** ALFC peux approuver verbalement des travaux supplémentaires d'une valeur maximale de 100\$ (taxes incluses) Pourriez-vous augmenter le montant à 200\$?

EX: l'employé est en haut de l'échelle, ouvre le plafond et se rend compte qu'il doit faire immédiatement les travaux et c'est plus de 100\$ (il ne peut pas redescendre et attendre la variation le lendemain, que doit-il faire?)

**Réponse 13:** Toute dépense de fonds publics exige que les employés fédéraux approuvent les travaux par écrit avant le début des travaux. L'approbation verbale des travaux moins de 100 \$ est une exception, les employés de l'ALFC n'ont pas d'autorité supplémentaire pour déroger à cette exigence. L'approbation écrite requise peut être accordée par courriel, ce qui devrait accélérer le processus d'approbation.

**Question 14:** Étant donné qu'il n'y a pas d'entrepreneur général, selon la CNESST, qui est en charge du chantier pour la santé et sécurité? Est-ce que c'est ALFC qui agit en tant que maître d'œuvre ?

**Réponse 14:** Veuillez vous reporter à l'annexe A Énoncé des travaux, article 13 Santé et sécurité au travail ET Appendice 3 EXIGENCES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ qui traite des responsabilités de l'entrepreneur en matière de sécurité. Conformément à l'annexe A Énoncé des travaux, appendice 3 :

- 2.1 Conformément à la Partie II du Code canadien du travail, les obligations et responsabilités en matière de sécurité incombent à l'entrepreneur. Ce dernier surveillera la sécurité à l'emplacement des travaux prévus dans l'offre à commandes, conformément à la Partie II du Code canadien du travail et au Règlement canadien sur la santé et la sécurité au travail qui en découle.
- 2.2 L'entrepreneur est responsable de la sécurité des personnes et des biens sur le chantier ainsi que de la protection des employés fédéraux et du public circulant à proximité des travaux, dans la mesure où ils peuvent être touchés par ces derniers.

**Question 15:** L'assurance à l'environnement de 1 000 000\$ s'applique pour l'ensemble des appels d'offre ? Il devrait s'appliquer seulement pour l'offre 01 dans lequel il y a l'élimination des matières dangereuses (HZ).

Réponse 15: Veuillez voir la modification #8 ci-dessus

**Question 16:** Section Carottage n'existe plus dans les codes Plomberie (PL) et les codes (CP) Charpenterie est-ce possible de les remettre?

**Réponse 16:** Selon la DOC article 8.6.5.3 Les articles de travail imprévus qui apparaissent pendant la durée de l'OC et qui ne sont pas compris dans la Liste de taux unitaires seront réalisés selon les taux horaires majorés du prix de revient effectif qui s'appliquent aux matériaux, plus une majoration de 20 % (s'appliquent aux matériaux seulement).

Question 17: Siège de toilette - remplacer, refixer ou resolidifier - devrait être en PL et non CP?

**Réponse 17:** L'ALFC a examiné les codes et a constaté qu'il est acceptable d'en avoir sous le métier de CP.

**Question 18:** Notre spécialiste en toiture a remarqué qu'il n'y a pas de membrane bicouche dans les codes. Nous en installons présentement, alors pourriez-vous en faire l'ajout dans les codes?

**Réponse 18:** Selon la DOC article 8.6.5.3 Les articles de travail imprévus qui apparaissent pendant la durée de l'OC et qui ne sont pas compris dans la Liste de taux unitaires seront réalisés selon les taux

Amd. No. - N° de la modif. 003 File No. - N° du dossier W857A-22VA03 Buyer ID - Id de l'acheteur FK328 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

horaires majorés du prix de revient effectif qui s'appliquent aux matériaux, plus une majoration de 20 % (s'appliquent aux matériaux seulement).

Question 19: Point 5.3 – Attestations additionnelles préalables à l'émission d'une offre à commandes

- a) Dans la section III Attestation, est-ce qu'on doit répondre aux 5.3.1 et 5.3.2 immédiatement où on attend de savoir si ont obtient l'offre à commandes ?
- b) Si on doit répondre tout de suite pouvez-vous donner plus d'explications de ce que l'on doit vous fournir (curriculum vitae, diplôme d'étude, expérience, etc) pour chaque employé ?

### Réponse 19:

- a) Les attestations et les renseignements supplémentaires devraient être remplis et fournis avec l'offre mais elles peuvent être fournis plus tard.
- b) Non, vous n'avez qu'à fournir le certifications complétées.

**Question 20:** Pour la lettre de recommandation, nous avons demandé à l'ALFC de la compléter et il aimerait avoir une attestation de votre part les autorisant à la faire.

**Réponse 20:** La soumission d'une lettre de recommandation est volontaire de la part de votre ancien client, aucune autorisation n'est requise par SPAC. La lettre de recommandation doit être remplie conformément au critère technique obligatoire no 2 de la pièce jointe 1 de la partie 4 - Critères techniques.

\* TOUS LES TERMES ET CONDITIONS RESTANTS INCHANGÉS\*



## Demande d'offre à commandes réparations mineures à l'ALFC pour entretien correctif et

21 juin 2021





Agence de logement des Forces canadiennes

Canada







## Agence de logement des Forces canadiennes (ALFC) – MANDAT









L'ALFC mène le programme de logements résidentiels du MDN.

- L'Agence a été établie en tant qu'organisme de service spécial (OSS) au sein du MDN en 1996.
- Elle gère, exploite et entretient le portefeuille de logements du MDN, qui comprend 11 665 unités de logement résidentiel (ULR) appartenant à l'Etat et louées à 27 emplacements à l'échelle du Canada.
- La majorité des ULR ont été construites dans les années 1950 et 1960 et sont surtout des maisons unifamiliales et jumelées qui comptent trois ou quatre
- ➤ L'ALFC est responsable des attributions, de l'établissement et de la collecte des loyers, des relations avec les occupants, bref, de toutes les fonctions d'ordre immobilier liées au portefeuille de logements du MDN.
- ➤ Les principaux clients de l'ALFC sont les membres des Forces armées canadiennes (FAC) et leurs familles.









## Portefeuilles de l'ALFC



Canadian Forces
Housing Agency

Agence de logement des Forces canadiennes

Nombre total d'unités *		711
dentiel	Maisons unifamiliale	110
ment résic	Maisons jumelée	161
d'unité de logement résidentiel	Maisons en rangée	333
Type d'ur	Appartements	107
	Emplacement	Valcatier

<sup>\*</sup> Le nombre total d'unités dans un portefeuille peut fluctuer.





## Services requis





Agence de logement des Forces canadiennes







Entretien correctif

Exploitation et entretien

Cycle de vie

Améliorations

était l'instrument le plus souple pour répondre On a déterminé que l'offre à commandes (OC) à nos besoins.







<sup>4</sup> Canadä

## Besoin : offres à commandes de services d'entretien











- Pas un contrat, mais un accord, chaque commande est un contrat, relevé au fur et à mesure des besoins.
- Peuvent viser un seul métier ou en combiner plusieurs.
- Durée : la période initiale est de l'attribution jusqu'au 31 mars 2025 Deux (2) périodes supplémentaires facultatives de 1 an.
- Les travaux sont décrits par les articles du liste des taux unitaires (LTU), sélectionnés par les emplacements.
- On détermine les prix selon la LTU en appliquant le pourcentage de la soumission au prix de base (selon la soumission reçue de l'entrepreneur).
- Le travail peut être divisé entre deux entrepreneurs ou plus.
- Elle peut comporter un entrepreneur auquel 0 % du travail est assigné (en attente).

# Besoin : métiers liés à l'entretien d'0C



Cana Hous

Canadian Forces Housing Agency

Agence de logement des Forces canadiennes

		for formal and the same of the
OCIR#	Pourcentage de repartition du travail	Métiers d'OC
W857A-22VA01	100/0/0	Charpenterie (CP)* Couvertures (RF)* Élimination des matières dangereuses(HZ)
W857A-22VA02	100/0/0	Électricité (EL)*
W857A-22VA03	100/0/0	Plomberie (PL)*
W857A-21VA04	100/0/0	Peinture (PT)
W857A-21VA05	100/0/0	Planchers de bois franc (HF) Carreaux, revêtements de sol souples en lés et moquettes (VC)
W857A-21VA07	100/0/0	Béton et fondations (CF) Asphalte (AS) Maçonnerie (MA)

\*Services requis pour les réparations d'urgence 24/7, 365 jours par an.



# Annexe A ÉNONCÉ DES TRAVAUX









Le besoin est décrit dans l'énoncé des travaux, l'annexe A de la DOC:

- Énoncé des travaux
- Appendice 1 Glossaire
- Appendice 2 Exigences en matière de service à la clientèle
- Appendice 3 Exigences en matière de sécurité
- Appendice 4 Formulaire de déclaration des déchets
  - Appendice 5 Liste des taux unitaires
- Appendice 6 Spécification de la liste des taux unitaires
- Appendice 7 Listes de vérification de l'inspection d'entretien

## Également compris:

- Plan du site
- Rapport d'utilisation historique des taux unitaires









## Appendice 5 – Liste des taux unitaires Annexe A ÉNONCÉ DES TRAVAUX









Le besoin en l'exécution des travaux d'entretien par un liste des taux unitaires (LTU) correspondant à chaque métier, énumérés dans l'appendice 5 Liste des taux unitaires

- Les codes de LTU renferment essentiellement tous les travaux qu'il est possible d'exécuter aux composants des logements.
- On y trouve environ 3000 articles
- Elle comporte des devis détaillés, lesquels renferment les portées, unités de mesure, etc.
- Elle indique les coûts de base auquel le pourcentage de l'offre est appliqué









## Structure de la LTU





Agence de logement des Forces canadiennes

A. Liste des taux unitaires (LTU) (Appendice 5 de l'ET)

- Description générale
- Unités de mesure
- Prix de base

SOR Code	SOR Description	Unit	Base Price
CP1300FV	Accessoires, baignoire, pare-éclaboussures, y compris calfeutrage au silicone, par baignoire - Remplacer ou fournir et installer.	H	39.60
CP1310FV	Accessoires, tringle de rideau de douche, en métal, barre de tension ou barre fixe droite - Remplacer ou fournir et installer.	CH	41.40
CP1315FV	Accessoires, tringle de rideau de douche, en métal, barre fixe courbée - Remplacer ou fournir et installer.	당 당	101.00

Appendices 6.1-6.17 Spécification de la liste des taux unitaires A











# Rajustement des prix : application de l'IPC 🚜 🖔







l'indice de référence des prix à la consommation (IPC) de la Banque du Canada rajustement des prix sera effectué en fonction de la variation en pourcentage de Pour tenir compte de l'inflation et des autres facteurs économiques, le

- Le rajustement des prix s'appliquera à la liste des taux unitaires (LTU), aux taux horaires et aux prix unitaires;
- Il aura lieu deux fois : au moment où l'option 1, s'il y a lieu, s'appliquera, et au moment où l'option 2, s'il y a lieu, s'appliquera;
- Le premier rajustement se calcule comme la variation en pourcentage de l'IPC entre janvier 2022 et janvier 2025;
- Le deuxième rajustement se calcule comme la variation en pourcentage de l'IPC entre janvier 2025 et janvier 2026;
- 10 Canada Le rajustement des prix sera en vigueur durant les périodes optionnelles seulement (la première s'étirant du 1er avril 2023 au 31 mars 2024, et la deuxième, du 1er avril 2026 au 31 mars 2026).

## Structure de prix



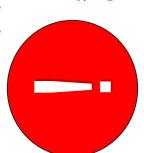






A

- prix de base auquel est appliqué un pourcentage de l'offre
- y compris la la main-d'oevre, le temps, les déplacements, les matériaux, l'équipement, le carburant, les frais généraux, le gaspillage et le profit.



s'assurer que leur offre de pourcentage donnera lieu à une marge Les offrants doivent analyser rigoureusement la LTU pour de profit juste.

- Temps et de materiel (OCIR para 8.6.5)
- Paiement après les heures régulières de travail (OCIR para 8.6.5.6)
- le taux horaire régulier multiplié par 1,5 pour le temps réel travaillé.
- taux horaire régulier pour le temps de déplacement total (la somme du temps pour aller à l'adresse commerciale de l'entrepreneur et revenir), arrondi à la prochaine heure, pour un maximum de 2 heures.











# Planification annuelle du travail









- Les occupants de l'ALFC déménagent le plus souvent d'avril à septembre. Il s'agit de la période active des affectations.
- La coordination des travaux et des ressources est essentielle durant cette période.
- Cela ne signifie pas que l'ALFC est peu occupée durant les autres mois de l'année.
- L'historique d'usage des LTU fourni avec une des annexes peut servir à vous aider à structurer vos plans d'affaires, ressources requises et soumissions.









# Heures de travail (réf. : l'ET, paragraphe 4.1) 🏸 📉











Délais de réponse

L'entrepreneur doit être sur place et entièrement prêt à entreprendre les travaux ou à travailler en respectant les délais de réponse prioritaires.

Priorité 1

Répondre dans un délai d'une heure

Répondre dans un délai de 24 heures

Répondre dans un délai de 7 jours civils

Priorité 3

Priorité 4

Priorité 2

Répondre dans un délai de 14 jours civils

Répondre dans un délai de 28 jours civils

Priorité 5

Priorité 6

Répondre selon les consignes de la commande

subséquente







# jours fériés (réf. : l'ET, 4.1.2)









Canadian Forces Housing Agency

- Jour de l'An 1<sup>er</sup> janvier
- Vendredi saint
- Lundi de Pâques
- Fête de la Reine premier lundi précédant le 25 mai
- Saint-Jean-Baptiste 24 juin (Québec seulement)
- Fête du Canada 1er juillet
- Fête du Travail premier lundi de septembre
- Truth and Reconciliation Day September 30
- Action de grâces deuxième lundi d'octobre
- 10. Jour du Souvenir 11 novembre
- 11. Noël 25 décembre
- 12. Après-Noël -26 décembre



## Travaux urgents et service d'urgence après les heures normales (réf. : l'ET, 4.2.4)







Agence de logement des Forces canadiennes

- seront identifiés comme des travaux de priorité 1 (délai de réponse d'une Les travaux d'urgence exécutés durant les heures de travail normales heure).
- Les travaux d'urgence qui ont débuté pendant les heures normales et dont seront traités comme des travaux exécutés après les heures normales. l'autorité technique exige la poursuite en dehors des heures normales
- rémunérés au taux horaire s'appliquant après les heures normales. Les travaux exécutés après les heures de travail normales seront
- Les travaux d'urgence excluent ceux que l'entrepreneur exécute en dehors des heures normales par son propre choix.









service d'urgence après les heures normales (SUAHN) (réf.: l'ET, 4.2.4.4)



Agence de logement des Forces canadiennes

## Canadian Forces Housing Agency

## SO W857A-21-WVA01

- □ Charpenterie
- □ Couvertures

## SO W857A-21-WVA02

- □ Électricité

## SO W857A-21-WVA03

□ Plomberie



National

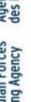
Défense nationale





# services d'urgence après les heures normales (SUAHN) (réf.: l'ET 4.2.4.4)





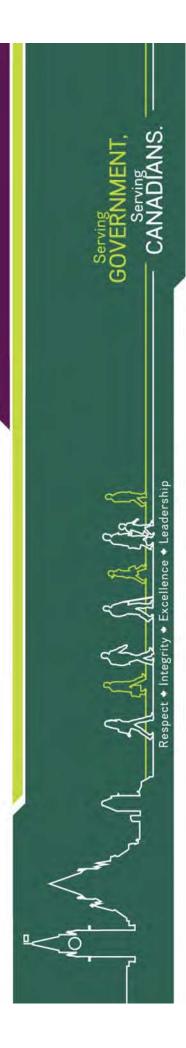


- par semaine et 365 jours par année, des gens de métier, du matériel Requis pour être en mesure de fournir, 24 heures par jour, 7 jours et des matériaux servant à effectuer des réparations d'urgence.
- L'entrepreneur de SUAHN doit être sur les lieux au plus tard une heure après avoir été avisé d'un besoin.
- Une réponse liée à SUAHN consiste à rendre la situation sûre, sécuritaire ou saine pour la santé.
- situation d'urgence et, si possible, remédier à la situation ou la rendre doit téléphoner à l'occupant pour obtenir davantage de détails sur la Dans les 10 minutes suivant un appel fait à SUAHN, l'entrepreneur sans risque par l'appel téléphonique.





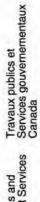




## CONFÉRENCE DES OFFRANTS

Demande d'Offre à Commandes DOC pour l'entretien des logements des Forces Canadiennes.









# La demande d'offre à commandes est disponible en ligne à l'adresse suivante :

## https://achatsetventes.gc.ca/

Documents d'invitation à soumissionner			Cliquer	Cliquer pour réduire ▲
Filtrer les articles				
Fichier 14	Numéro de la modification ↑ ♦	Langue 1	Téléchargement par événement unique (page française) ↑ ♣	Date d'ajout ↑ 🛡
ABES.PROD.PW FK B317.E79355.EBSU001.PDF	1001	Anglais	0	2020-12-07
ABES PROD PW FK B317 F79355 EBSU001.PDF	001	Français	0	2020-12-07
ABES PROD PW FK B317 E79355 EBSU000 PDF	000	Anglais	0	2020-11-27
ABES PROD PW FK B317 F79355, EBSU000, PDF	000	Français	2	2020-11-27
Affiche 1 à 4 de 4 entrées				
Pièces jointes			Cliquer	Cliquer pour réduire ▲
Filtrer les articles				
Fichier ♠ ₽	Numero de la modification ↑ ↓	Langue 🕈 🕸	Téléchargement par événement unique (page française) ↑↓	Date d'ajout
w3711-21hx01 appendices - appendix.zip	Pas disponible	Bilingue	0	2020-11-27



Travaux publics et Services gouvernementaux Canada





GOVERNMENT,
Serving
— CANADIANS.

## DE LA DEMANDE D'OFFRE À COMMANDES APERCU DES ÉLÉMENTS IMPORTANTS

Vendor/Firm Name and Address

Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Facsimile No. - N° de télécopieur Telephone No. - N° de téléphone

Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm

Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)

Signature

Solicitation Closes - L'invitation prend fin

at - à 02:00 PM

Eastern Standard Time EST

on - le 2022-01-11

Heure Normale du l'Est HNE



Travaux publics et Services gouvernementaux Canada





## DE LA DEMANDE D'OFFRE À COMMANDES APERCU DES ÉLÉMENTS IMPORTANTS

RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions - TPSGC

Solicitation Closes - L'invitation prend fin

at - à 02:00 PM

on - le 2022-01-11

Heure Normale du l'Est HNE

Eastern Standard Time EST

Bid Fax: (819) 997-9776

Module de réception des soumissions, Division de soutien opérationnel des approvisionnements, téléphone 819-420-7200.

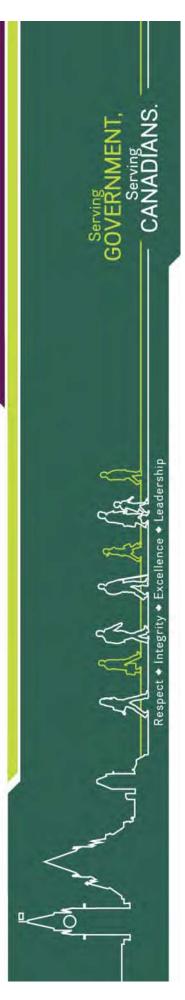
Les offres transmises par voie électronique sont acceptées par Connexion postel.



Public Works and Government Services Canada

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada





## DE LA DEMANDE D'OFFRE A COMMANDES APERCU DES ÉLÉMENTS IMPORTANTS

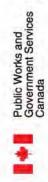
service Connexion postel fourni par la Société canadienne des postes

Pour les offrants qui choisissent de soumissionner en utilisant Connexion postel pour la clôture des offres à l'Unité de réception des soumissions dans la région de la capitale nationale, l'adresse de courriel est la

tpsgc.dgareceptiondessoumissions-abbidreceiving.pwgsc@tpsgc-pwgsc.gc.ca

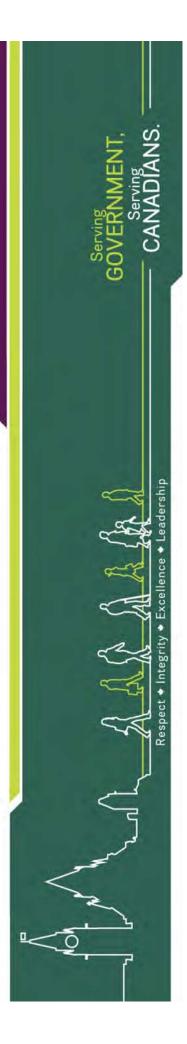
qu'indiqué dans les instructions uniformisées 2006, ou pour envoyer des offres au moyen d'un message courriel. Cette adresse de courriel doit être utilisée pour ouvrir une conversation Connexion postel, tel Remarque : Les offres ne seront pas acceptées si elles sont envoyées directement à cette adresse de Connexion postel si l'offrant utilise sa propre licence d'utilisateur du service Connexion postel.

Offres déposées en retard VS Offres retardées









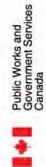
## DE LA DEMANDE D'OFFRE À COMMANDES APERÇU DES ÉLÉMENTS IMPORTANTS

## Clauses et conditions uniformisées Instructions uniformisées

Le document 2006 (2020-05-28) Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, sont incorporées par renvoi à la DOC et en font partie intégrante.

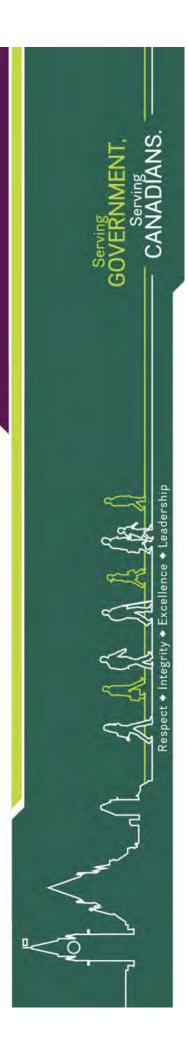
Les offres sont valides pour 180 jours.

18 (2012-03-02) Conflit d'intérêts / Avantage indu







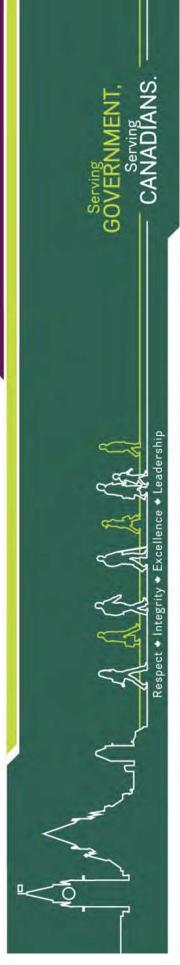


## Exigence de vaccination contre la COVID-19

19 relative au personnel des fournisseurs. Le fait de ne pas compléter et de ne pas fournir l'attestation de l'exigence de vaccination contre la COVID-19 Cette exigence est assujettie à la Politique de vaccination contre la COVIDcomme partie intégrante de l'offre rendra l'offre non recevable.







## DE LA DEMANDE DOFFRE À COMMANDES APERCU DES ÉLÉMENTS IMPORTANTS

#### Par voie électronique:

Section I: Technical Offer

Section II: Financial Offer

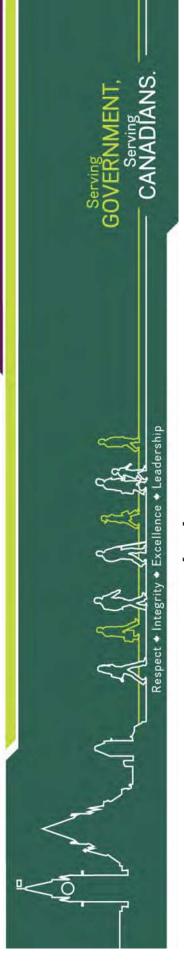
Section III: Certifications

Section IV: Additional Information



Travaux publics et Services gouvernementaux Canada





# APERCU DES ÉLÉMENTS IMPORTANTS

DE LA DOC

Aperçu des formulaires de présentation des soumissions

Section 1: Offre technique

Critères techniques obligatoires: Voir la pièce jointe 1 de la Partie 4.

- Critère technique obligatoire nº 1 Expérience
- Critère technique obligatoire n° 2 Lettre de recommandation
- Critère technique obligatoire nº 3 Capacité de fournir des travailleurs qualifiés
- Critère technique obligatoire nº 4 RBQ (Régie du bâtiment du Québec)
- \*Critère technique coté n° 1 Capacité de respecter les délais de réponse

\*Ce Critère Technique Coté ne s'applique pas à tous les DOC.









# APERCU DES ÉLÉMENTS IMPORTANTS

#### DE LA DOC

Aperçu des formulaires de présentation des soumissions

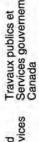
Section II : Offre financière

#### Évaluation financière

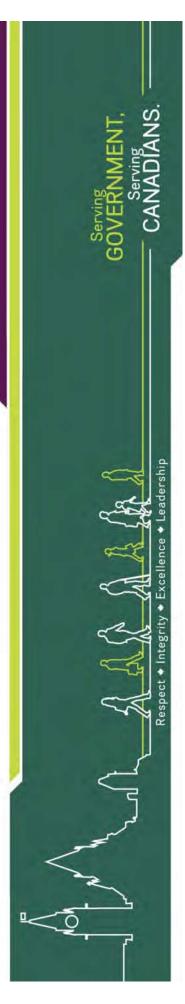
Le prix évalué d'une offre sera déterminé conformément au barème de prix détaillé dans la pièce jointe 1 de la partie 3. Le prix évalué correspond à la somme de toutes les offres de pourcentage.

l'offrant avant l'attribution de l'offre à commandes (OC), à la suite de laquelle le prix demeurera fixe pour Si SPAC constate qu'un taux horaire indiqué est plus faible ou plus important que le taux horaire moyen indiqué pour une mission commerciale à un endroit spécifique, il se donne le droit de le négocier avec une certaine période de l'OC.









## APERÇU DES ÉLÉMENTS IMPORTANTS DE LA DOC

# Aperçu des formulaires de présentation des soumissions

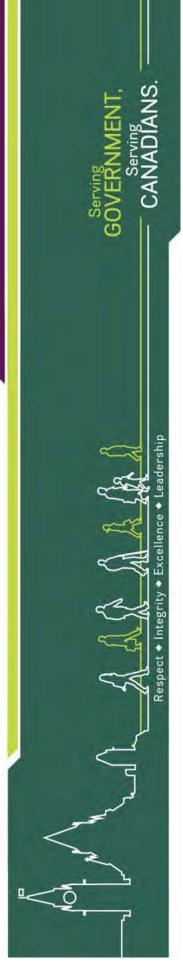
### Section III: Attestations

- 5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité déclaration de condamnation à une infraction, si applicable.
- 5.1.2 Attestation de l'exigence de vaccination contre la COVID-19
- 5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité Liste des noms
- Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi Attestation d'offre
- 5.3.1 Statut et disponibilité du personnel
- > 5.3.2 Études et expérience









# <u>APERÇU DES ÉLÉMENTS IMPORTANTS</u> <u>DE LA DOC</u>

# Aperçu des formulaires de présentation des soumissions

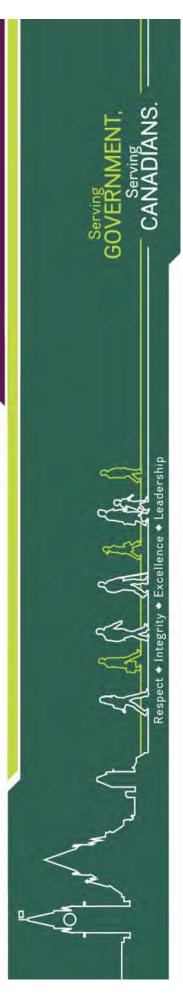
## Section IV: Renseignements supplémentaires

- Dénomination sociale de l'entreprise
- Numéro d'entreprise approvisionnement
- Le nom de la personne contact
- Pour la partie 2, article 3, ancien fonctionnaire, de la demande d'offre à commandes : la réponse requise à chaque question et si la réponse est oui, les informations requises.









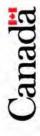
# APERÇU DES ÉLÉMENTS IMPORTANTS DE LA DOC

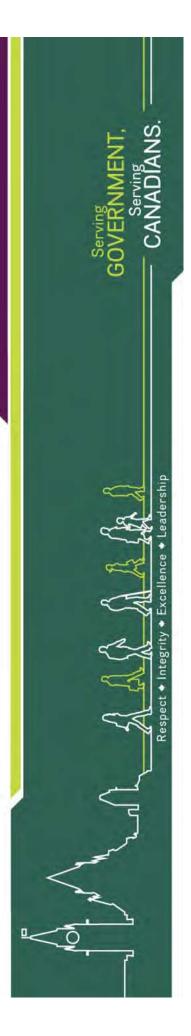
#### Méthode de sélection

- 1. Pour être déclarée recevable, une offre doit :
- a. respecter toutes les exigences de la demande d'offres à commandes;
- b. satisfaire à tous les critères d'évaluation techniques obligatoires; et
- c. obtenir le nombre minimal de 3 points requis pour l'évaluation technique pour chaque critère qui est coté.
- 2. Les offres ne répondant pas aux exigences de a) ou b) ou c) seront déclarées non recevables. La sélection doit être basée sur la somme des offres de pourcentage pour tous les métiers. Les trois (3) offres recevables avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour l'émission d'une offre à commandes.









2005 (2017-06-21) Conditions générales – offres à commandes - biens ou services, s'appliquent à la présente offre à commandes et en font partie intégrante.

## La section 06 (2014-09-25) intitulée «Retrait»

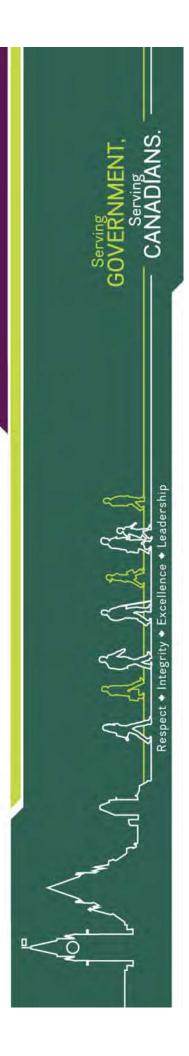
l'offrant doit donner au responsable de l'offre à commandes un avis écrit d'au moins 30 jours

l'offrant qui se retire volontairement de l'offre à commandes ne sera pas autorisé à soumettre à nouveau un intérêt sur la même offre à commandes pour la durée de celle-ci.









## Période de l'offre à commandes

Date d'attribution de l'offre à commandes jusqu'au 31 mars 2025 plus deux (2) périodes supplémentaires facultatives de 1 an.

#### Sécurité

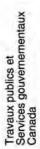
L'offre à commandes ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

#### Utilisateurs désignés

L'utilisateur désigné autorisé à passer des commandes subséquentes à l'offre à commandes est : l'Agence du logement des Forces canadiennes (ALFC),











# LES CLAUSES DE L'OFFRE À COMMANDES - Procédures pour les commandes

L'utilisateur désigné déterminera l'étendue des services à fournir.

## Les services seront commandés comme suit :

## Pour trois offrants (100 %, 0% et 0%)

travaux ou la disponibilité ou charge de travail de l'offrant exigerait une telle distribution. L'offrant suivant le mieux classé travaux. Le Canada peut offrir des travaux à des offrants autres que le mieux classé lorsqu'il estime que le calendrier des Les offres à commande seront émises de manière à permettre à l'offrant le mieux classé de réaliser la grande partie des sera considéré en premier.









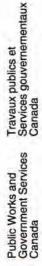
#### Conformité:

commandes (OC), ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions le respect continu des attestations fournies par l'offrant avec son offre ou préalablement à l'émission de l'offre à d'émission de l'OC et le non-respect constituera un manquement de la part de l'offrant. L'Entrepreneur doit observer tous les codes, lois et règlements qui s'appliquent à l'exécution des travaux ou à toute partie de ceux-ci

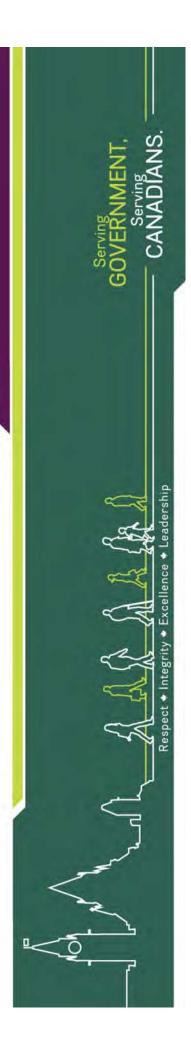
l'Entrepreneur doit obtenir tous les permis, licences et certificats requis à l'exécution des travaux.

l'Entrepreneur doit produire les preuves que le Sous-traitant proposé et/ou ses employés affectés à cette partie des travaux sont autorisés ou titulaires d'un permis.









## Exigences en matière d'assurance

L'offrant doit faire parvenir au responsable de l'offre à commandes, dans les dix (10) jours suivant la date d'attribution de l'offre à commande, un certificat d'assurance montrant la ouverture d'assurance et confirmant que la police d'assurance conforme aux exigences est en vigueur.

#### ANNEXE C:

- 1. Assurance de responsabilité civile commerciale
- 2. Assurance responsabilités couvrant l'atteinte à l'environnement









### Conditions générales

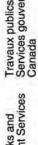
2035 (2021-12-02), Conditions générales - besoins plus complexes de services, s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

## Indemnisation des travailleurs

Avant le début des travaux, de même qu'à la date de l'achèvement substantiel des travaux et avant la délivrance du certificat d'achèvement.

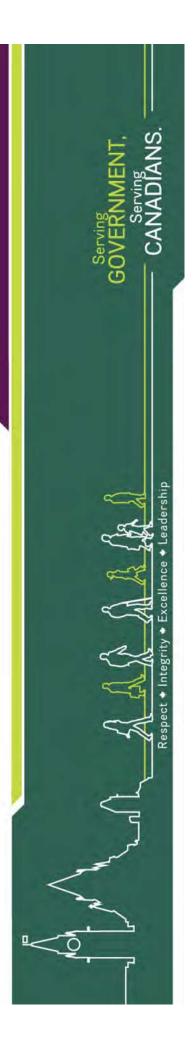
En tout temps pendant la durée du contrat, à la demande du Canada,











#### **Paiement**

prix ferme

taux horaire ferme

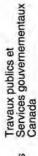
Autres coûts directs - frais associés au permis de travail à chaud

Limitation des dépenses

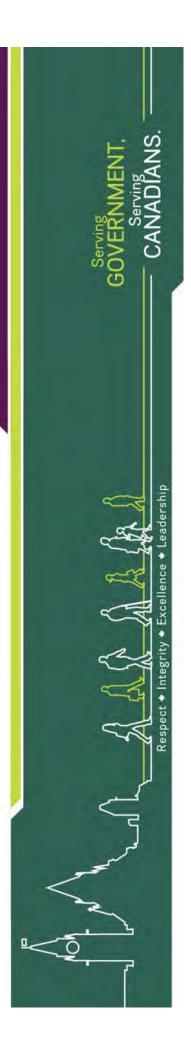
IPC: Le rajustement des prix sera effectué en fonction de la variation en pourcentage de l'indice de référence des prix à la consommation (IPC). La liste des taux unitaires (LTU), les taux horaires et les prix unitaires, selon le cas, seront rajustés.

Les offres de pourcentage du Tableau A ne seront pas ajustés.





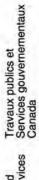




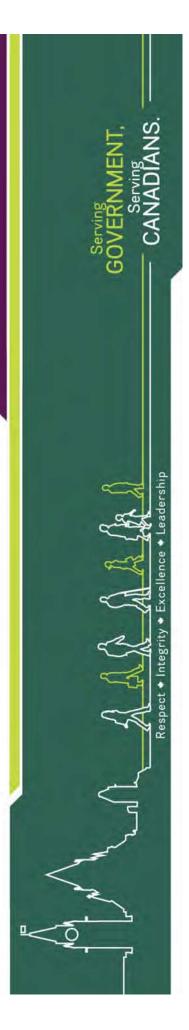
## Prix des commandes subséquentes

unitaires seront réalisés selon les taux horaires majorés du prix de revient effectif qui s'appliquent aux matériaux, plus une Les articles de travail imprévus qui apparaissent pendant la durée de l'OC et qui ne sont pas compris dans la Liste de taux majoration de 10 % (s'appliquent aux matériaux seulement). Lorsque des articles sont disponibles seulement en quantités ou mesures préétablies, l'entrepreneur se fera payer le prix de revient effectif plus une majoration de 10 % pour les matériaux utilisés seulement.









des travaux d'urgence en dehors de la journée de travail normale (consulter l'alinéa 4.2 de l'énoncé de travail de l'annexe Paiement après les heures régulières de travail et travaux de priorité 1 (conformément à la section 4 de l'EDT A aux fins de référence),

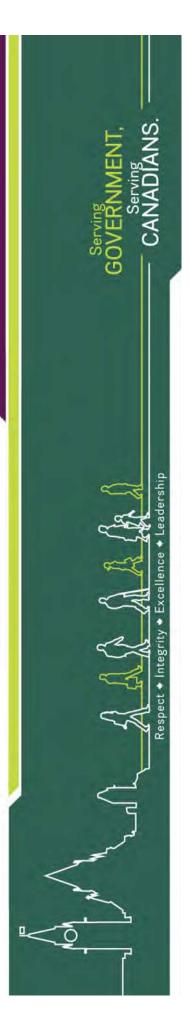
le paiement se fera alors au taux horaire s'appliquant en dehors des heures de travail normales de travail, multiplié par le nombre d'heures travaillées

Le taux horaire s'appliquant en dehors des heures de travail normales de travail est calculé en multipliant par 1,5 le taux horaire régulier indiqué sur le formulaire d'offre. L'entrepreneur sera remboursé au taux horaire régulier pour le temps de déplacement total (la somme du temps pour aller à l'adresse commerciale de l'entrepreneur et revenir), arrondi à la prochaine heure, pour un maximum de 2 heures









journée de travail normale et qu'il travaille jusqu'à 17 h, il sera payé selon la valeur des codes de la liste des taux unitaires (s'il y a lieu), plus le pourcentage de l'offre et le temps passé après 17 h selon le taux Lorsque l'entrepreneur entame des travaux sur commande subséquente de priorité 1 au cours d'une horaire en dehors des heures de travail normales

Les matériaux utilisés seront payés selon un prix de revient effectif plus une majoration de 10 %.

Les matériaux seront fournies FAB destination, et tous les frais de livraison seront inclus.

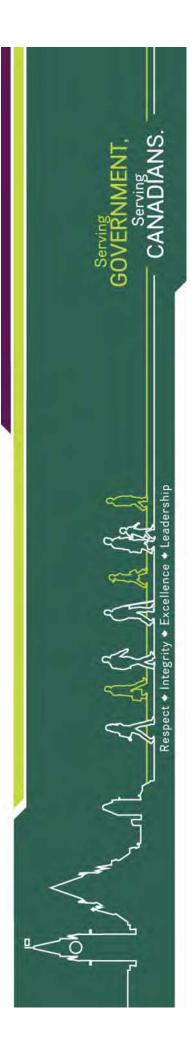
**Modalités de paiement : Paiement mensuel** 

lorsque les travaux seront livrés et acceptés.









## Réunion avant le début des travaux

L'entrepreneur doit participer à cette réunion avant de commencer les travaux; on dressera le procès-verbal de cette réunion. Le représentant ministériel fixera l'heure et le lieu de cette réunion. L'entrepreneur doit fournir, au responsable technique, une copie de sa politique en matière de sécurité conformément aux exigences du règlement provincial applicable dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail.









# Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à

Maxime Dallaire - Maxime.dallaire@tpsgc-pwgsc.gc.ca

Christine Seguin - Christine. Seguin@tpsgc-pwgsc.gc.ca

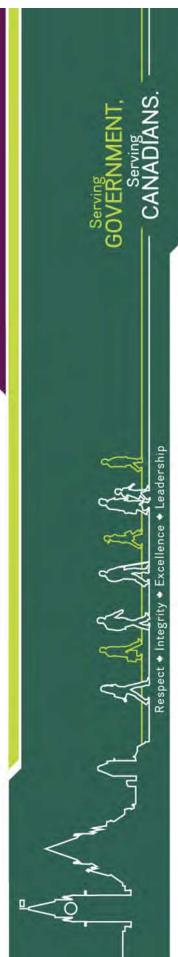
Gabrielle Dufour - Gabrielle. Dufour atpsgc-pwgsc.gc.ca

au moins 7 jours civils avant la date de clôture de la demande d'offres à commandes (DOC).









# Merci pour votre participation!





